



Municipalité

Préavis N° 18 - 2009 au Conseil communal

Budget année 2010

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. J. F. Thoney, syndic

Pully, le 28 octobre 2009

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Analyses	3
2.1. Analyse des charges	4
2.1.1. Charges maîtrisables	4
2.1.1.1. Autorité et personnel	5
2.1.1.2. Biens, services et marchandises	8
2.1.1.3. Aides et subventions	10
2.1.2. Charges non maîtrisables	11
2.1.2.1. Intérêts passifs	13
2.1.2.2. Amortissements	15
2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	15
2.1.2.3.1. Facture sociale	18
2.1.2.3.2. Péréquation directe horizontale	24
2.1.2.3.3. Transports publics	25
2.1.2.3.4. Reports de charges cantonales - Conclusion	26
2.1.3. Charges internes	27
2.1.3.1. Imputations internes (charges)	27
2.1.3.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux	27
2.1.4. Analyse des charges - Récapitulation	29
2.2. Analyse des revenus	30
2.2.1. Revenus fiscaux	30
2.2.1.1. Impôt sur le revenu	32
2.2.1.2. Impôt sur la fortune	33
2.2.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	34
2.2.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés	34
2.2.1.5. Impôts aléatoires et conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et donations et part sur l'impôt sur les gains immobiliers)	35
2.2.1.6. Recettes fiscales - Conclusion	35
2.2.2. Revenus non fiscaux	36
2.2.3. Revenus internes	38
2.2.4. Analyse des revenus - Récapitulation	40
2.2.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	42
3. Conclusions	43

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

A l'instar du budget de l'année 2009, la Municipalité, en lieu et place d'un commentaire succinct du budget, a souhaité donner, par le biais du présent préavis, un éclairage précis de la démarche entreprise, depuis près de cinq ans, en vue de mieux contenir les dépenses du ménage communal et de restructurer les services administratifs.

Les exercices 2006, 2007 et 2008 se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ce retour aux bénéfices a été rendu possible grâce aux mesures prises par la Municipalité afin d'assainir les finances communales, à des revenus exceptionnels, à une baisse de notre participation au financement des charges péréquatives et à une excellente conjoncture qui se concrétise par d'importantes rentrées fiscales.

Malgré la crise économique qui sévit actuellement, l'année 2009 s'annonce également sous des auspices favorables. En effet, le décompte final de la péréquation 2008, la vente de deux propriétés communales ainsi que des encaissements de recettes fiscales largement supérieurs à l'année 2008 au même moment, viendront influencer positivement les comptes de l'année 2009, permettant ainsi, selon toute vraisemblance, à notre Commune d'équilibrer à nouveau ses comptes.

En ce qui concerne le budget 2010, une donnée supplémentaire devrait venir influencer de manière prépondérante son élaboration, la crise économique. En effet, cette dernière devrait avoir des effets tant sur le niveau des recettes fiscales que sur l'évolution de la facture sociale.

Malgré ces éléments, le budget 2010 qui vous est soumis, présente un résultat équilibré. En effet, à l'heure actuelle, les effets de la crise économiques ne se font pas sentir, notamment au niveau des recettes fiscales. Ainsi, les encaissements de l'année 2009 montrent une progression importante par rapport à l'année 2008 à la même période. Dans ce contexte, il est extrêmement difficile d'évaluer les revenus fiscaux tout en tenant compte des impacts de la crise économique.

2. Analyses

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

La comparaison avec le budget communal 2009 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal (sans les demandes de crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2010, le budget 2009 voté par le Conseil communal, les comptes 2008 et les comptes 2007 (en CHF) :

	Budget 2010	Budget 2009	Comptes 2008	Comptes 2007
Total des charges	129'237'925.00	122'595'885.00	138'360'987.00	123'517'102.00
Total des revenus	129'286'894.00	123'084'131.00	138'360'987.00	123'517'102.00
Résultats (- = Bénéfice)	-48'969.00	-488'246.00	0.00	0.00

2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en 3 catégories :

- Les charges maîtrisables ;
- Les charges non maîtrisables ;
- Les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux autorités et au personnel ;
- Charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- Charges relatives aux aides et subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2010 et le budget 2009 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2010	Budget 2009	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'883'700.00	29'161'990.00	721'710.00	2.4%
Biens, services et marchandises	20'814'300.00	19'775'770.00	1'038'530.00	5.3%
Aides et subventions	5'654'900.00	5'185'817.00	469'083.00	9.0%
Total des charges maîtrisables	56'352'900.00	54'123'577.00	2'229'323.00	4.1%

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2010 et les comptes de l'année 2008 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2010	Comptes 2008	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'883'700.00	27'980'611.00	1'903'089.00	6.8%
Biens, services et marchandises	20'814'300.00	23'120'473.00	-2'306'173.00	-9.9%
Aides et subventions	5'654'900.00	4'735'712.00	919'188.00	19.4%
Total des charges maîtrisables	56'352'900.00	55'836'796.00	516'104.00	0.9%

En analysant les données figurant dans les deux tableaux ci-dessus, nous remarquons que les charges relatives aux autorités et au personnel progressent de 2.4% par rapport au budget 2009 et de 6.8% par rapport aux comptes 2008.

2.1.1.1. Autorité et personnel

Au niveau des charges relatives au personnel, après plusieurs années d'économies, le budget 2010 présente une augmentation des charges de près de CHF 725'000.00 par rapport au budget 2009. Cette progression est due principalement à la création de nouveaux postes ainsi qu'aux augmentations supposés puisque aucune indexation n'a été prévue pour le personnel communal.

Pourquoi augmenter les poste de 6.85 unités ? Les raisons d'une telle augmentation sont multiples.

Tout d'abord, l'Administration a subi une cure d'amaigrissement drastique ces dernières années. Chaque service a profité du départ d'un ou plusieurs collaborateurs pour réétudier son organisation, utiliser les ressources en place de manière optimale et travailler avec

moins de personnel. S'il y a bien eu des transferts à l'Etat de Vaud et dans les régionalisations, de véritables coupes ont eu lieu dans les effectifs. Pour citer des exemples, en 2003, la voirie comptait 21 collaborateurs contre 17 au budget 2010, le Service des parcs et promenades 15 employés contre 13 au budget 2010 et le théâtre de l'Octogone a également perdu 3 postes au fil des ans. Ainsi, entre le budget 2003 et le budget 2010, 46 personnes ont quitté l'Administration et, même si la moitié d'entre elles sont parties dans l'administration du Canton ou dans des entités régionales, le reste est le résultat de suppressions de postes ou des diminutions de pourcentages.

L'Administration pullliérane s'essouffle et les missions augmentent dans de nombreux services. Avec l'expansion de l'urbanisation à Pully et les besoins accrus en moyens techniques informatiques, il est apparu clairement que le Service de l'urbanisme manquait de ressources et que les retards accumulés devenaient inacceptables pour une bonne image de notre Ville. De même, au Service informatique, les aspects liés à la sécurité du réseau ne sont plus complètement maîtrisés. Un poste supplémentaire dans chacune de ces entités s'avérait donc indispensable.

D'autre part, lors des différentes réorganisations des écoles et du social, il a été très difficile, dans un premier temps, de juger des besoins en personnel du nouveau Service de la sécurité sociale et de la jeunesse. De plus, de nouvelles tâches ont été demandées aux communes, notamment avec la création des réseaux de la petite enfance et la reprise par la Ville de Pully de la gestion des accueillantes en milieu familial. C'est pourquoi, il apparaît clairement aujourd'hui que l'effectif de ce service est insuffisant, d'où la demande d'un poste supplémentaire à 70%.

Durant toutes ces années, les services ont été encouragés à travailler avec du personnel temporaire ou en contrat à durée déterminée afin de voir si l'organisation nécessitait tel ou tel poste. Toutefois, la loi sur le travail ne permet pas de prolonger indéfiniment des contrats à court terme. Ainsi, le moniteur des Mosses qui travaille au Home-école depuis maintenant deux années, et dont le contrat est prolongé pour 2010, passe automatiquement dans les contrats à durée indéterminée, de même pour un collaborateur au Musée, présent à Pully depuis une année déjà.

Les baisses d'effectifs nous ont également fait recourir davantage au personnel auxiliaire pour les nettoyages ces dernières années. En nous basant sur le calcul effectif des heures de 2008, nous avons constaté que quelques heures par-ci et par-là afin de pallier à des collaborateurs non remplacés ont conduit, au fil des ans, à une augmentation du personnel de nettoyage de 0.75 ETP. De même, nous avons décidé de comptabiliser également le personnel du réfectoire primaire qui est payé à l'heure mais mensualisé (et qui apparaissait avant « pour mémoire »). Ceci dans une logique de transparence car ces dames, qui travaillent chaque jour dans nos réfectoires primaires, représentent 1.3 ETP par année.

Enfin, d'autres augmentations de postes (chef SSJ, chef urbanisme et urbaniste) ont déjà été acceptées lors de la première série des crédits supplémentaires pour un équivalent de 0.8 ETP.

Les traitements proprement dits n'augmentent le budget que d'environ CHF 325'000.00 pour 6.85 postes. Cela s'explique notamment par le départ à la retraite de collaborateurs auxquels succèdent de jeunes employés au coût salarial moindre.

On constate par contre une augmentation importante du personnel auxiliaire de l'ordre de CHF 180'000.00. Cela s'explique également par plusieurs éléments.

Ces dernières années, afin de pallier au manque de personnel, nous avons souvent fait appel à de jeunes universitaires ou de jeunes ingénieurs fraîchement diplômés en leur proposant des stages de six mois à une année. Cela nous permet de leur offrir une première expérience professionnelle et également de mener à bien des projets ponctuels tout en déchargeant les équipes en place. Ainsi, les archives accueillent des stagiaires en été pour traiter un fonds particulier en entier et la Direction des travaux a pu mener des études complémentaires pour le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) grâce à deux jeunes diplômés. D'autres directions telles que l'urbanisme ou les domaines ont été intéressées par cette possibilité et des montants ont été mis au budget afin de réaliser des études ponctuelles. Pour chaque jeune, un salaire est proposé selon les barèmes en vigueur dans les écoles ou à la sortie de l'université. Le coût d'un stagiaire est d'environ CHF 15'000.00 à CHF 25'000.00 pour six mois, suivant s'il est encore aux études ou s'il vient de terminer sa formation.

Poussés par le Canton et suite à de très nombreuses sollicitations, nous avons également augmenté le nombre de nos apprentis. Le Canton nous a « récompensé » en nous versant CHF 10'000.00 en 2009 puisque nous avons renouvelé 10 places d'apprentissage et créé une nouvelle place d'apprenti d'employé de commerce. En tout, nous formons désormais 20 apprentis dans divers corps de métier, un étudiant effectuant une maturité professionnelle commerciale et deux stagiaires de la HEIGVD, section économie d'entreprise. Le coût des trois apprentis supplémentaires est de CHF 45'000.00 pour 2010.

Le budget formation, quant à lui, augmente de manière significative. En effet, l'introduction d'Office 2007 et d'une nouvelle version de Topobase va demander un grand effort de formation de tous les utilisateurs de ces outils. C'est pourquoi, la somme de CHF 100'000.00 est prévue en plus du budget habituel pour cette formation qui aura lieu dans la première moitié de 2010. A noter cependant que la jeune génération est également très demandeuse de formations certifiantes de type « brevet » auxquelles nous participons volontiers car elles permettent aux équipes en place de rester à la page techniquement et professionnellement.

Le besoin de réallouer des ressources à l'Administration a été ressenti à tous les niveaux. Cependant des principes de rigueur budgétaire nous ont obligés à effectuer des choix et à opter pour des priorités. Les postes demandés sont vraiment nécessaires pour ne pas accumuler des retards supplémentaires ou prendre des risques inutiles de dysfonctionnement dans notre Commune. Ainsi, les collaborateurs pourront continuer à effectuer les missions qui leur sont dévolues dans un esprit de rigueur et de sérénité.

2.1.1.2. *Biens, services et marchandises*

Par contre, nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en nette diminution par rapport aux comptes 2008 (-9.9%) alors qu'il sont en progression de 5.3% par rapport au budget 2009.

La baisse constatée par rapport aux comptes 2008 s'explique par le transfert de la clientèle relative à la fourniture d'énergie électrique à la société Romande Energie Commerce SA. Ce dernier a pour principale conséquence que, depuis le 1^{er} janvier 2009, nous n'achetons plus d'électricité afin de la revendre à nos clients. Par conséquent, contrairement à l'année 2008, le budget 2010 ne contient plus d'achat d'énergie électrique destinée à la revente.

Afin d'être en mesure de comparer l'évolution des achats de biens, services et marchandises entre le budget 2010 et les comptes 2008, il est préférable de ne pas tenir compte des achats d'énergie électrique par les Services industriels.

Ainsi, nous constatons que les achats de biens, services et marchandises, sans les achats d'électricité destinés à la revente, augmentent d'environ CHF 3.2 mios par rapport aux comptes de l'année 2008.

La progression de CHF 1'038'530.00 par rapport au budget 2009 provient des postes suivants :

		<u>Montants (en CHF)</u>
a) Achat de véhicules	CHF	369'100.00
b) Entretien des bâtiments communaux	CHF	330'600.00
c) Achats d'eau	CHF	183'900.00
d) Frais d'honoraires divers	CHF	131'200.00
e) Divers	CHF	23'730.00
		<hr/>
Total	CHF	1'038'530.00
		<hr/>

a) Achat de véhicules

Lors du bouclage des comptes de l'année 2008, une analyse a été faite sur l'état du parc de véhicules de notre Commune et, il s'est avéré qu'un nombre important d'entre eux devra faire l'objet d'un renouvellement durant les prochaines années. Ainsi, une attribution de CHF 1.3 mio au fonds de renouvellement des véhicules à moteur a été comptabilisée. C'est la somme totale de CHF 546'1000.00 qui a été prévue dans le budget 2010, soit une hausse de CHF 369'1000.00 par rapport au budget 2009. Le détail des acquisitions de véhicules se présente de la manière suivante :

<u>Description</u>	<u>Service</u>		<u>Montants</u>
2 lames de déneigement sur Iveco	Voirie	CHF	40'000.00
2 saleuses sur béquilles sur Iveco	Voirie	CHF	50'000.00
1 véhicule à pont basculant	Parcs et promenades	CHF	80'000.00
1 mini-pelle rétro	Parcs et promenades	CHF	45'000.00
1 voiture de patrouille	Police	CHF	64'000.00
1 fourgon d'intervention	Police	CHF	60'000.00
1 scooter banalisé	Police	CHF	5'800.00
1 remorque véhicule signalisation	Police	CHF	5'800.00
1 Iveco pont-châssis 4x4	Service des eaux	CHF	86'000.00
1 Iveco 4x4 avec grue fixe	Service électrique	CHF	104'000.00
1 scooter électrique	Service électrique	CHF	5'500.00
Total achats de véhicules			CHF 546'100.00

Il est à noter que ces acquisitions n'auront aucune incidence sur le résultat de notre Commune car elles seront totalement compensées par un prélèvement sur le fonds de renouvellement des véhicules à moteur.

Ainsi, sans la progression de ce type de charges, la progression des achats de biens, services et marchandises aurait été de 3.4% par rapport au budget 2009.

b) Entretien des bâtiments communaux

C'est la somme totale de CHF 2'014'600.00 qui a été prévue dans le budget 2010, soit une progression de CHF 330'600.00 par rapport au budget 2009. Cette hausse s'explique en grande partie par des travaux devant être impérativement effectués suite à des reports les années précédentes :

<u>Description</u>	<u>Bâtiment</u>		<u>Montants</u>
Rénov. appart. suite départs	Divers bâtiments locatifs	CHF	75'000.00
Aménagement des locaux	Prieuré 1	CHF	62'000.00
Réfection climatisation banque	Pré-de-la-Tour 11	CHF	80'000.00
Création local informatique	Damataire 11-13	CHF	55'000.00
Remplacement syst. prod. froid	Théâtre Octogone	CHF	80'000.00
Total reports travaux			CHF 352'000.00

Tous les travaux relatifs à l'entretien des bâtiments communaux, ont fait l'objet d'une analyse quand à leur opportunité ainsi qu'à leur urgence.

c) Achat d'eau

C'est la somme totale de CHF 1'987'300.00 qui a été prévue dans le budget 2010, soit une augmentation de CHF 183'900.00 par rapport au budget 2009. Cette progression provient de l'augmentation du volume d'achat d'eau à la Ville de Lausanne.

d) Frais d'honoraires divers

C'est la somme totale de CHF 777'400.00 qui a été prévue dans le budget 2010, soit une hausse de CHF 131'200.00 par rapport au budget 2009.

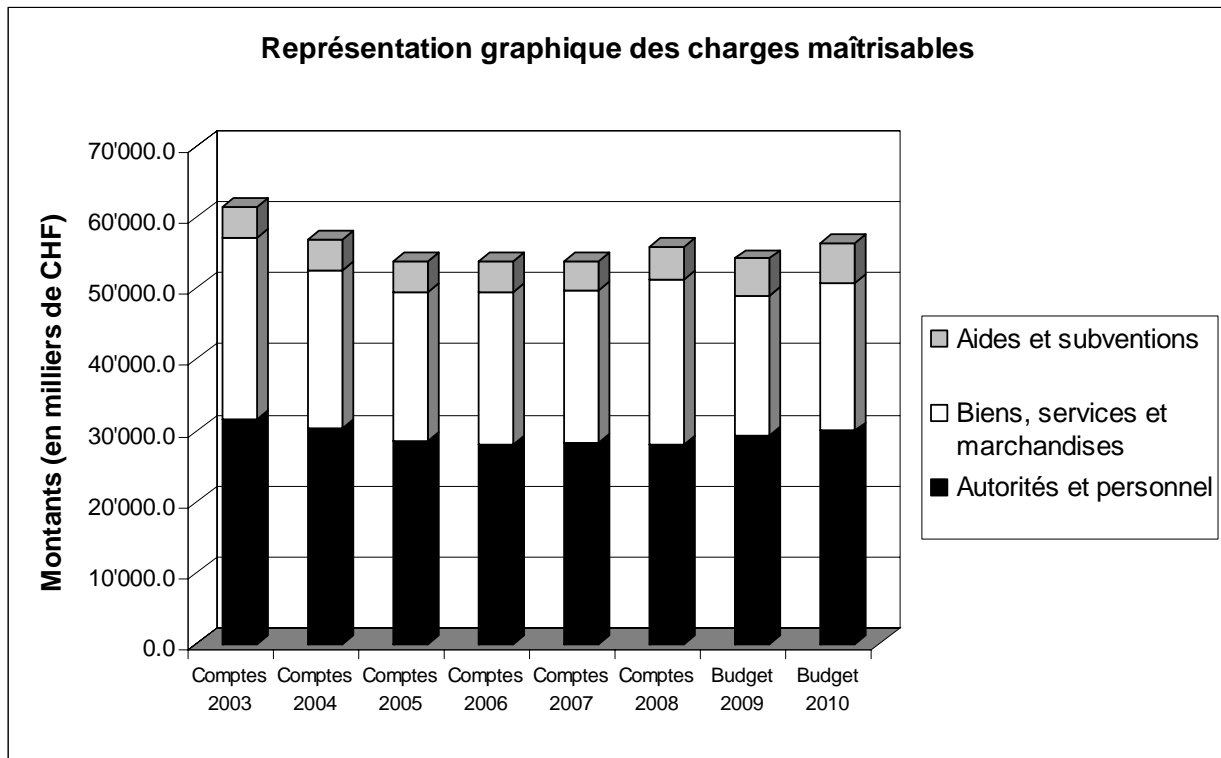
Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Maintenance et achat de logiciels (infographie)	CHF	41'600.00
Maintenance et achat de logiciels (informatique)	CHF	40'300.00
Frais de commercialisation du vin communal	CHF	21'000.00
Travaux nettoyages effectués temporairement par entreprises	CHF	19'200.00
Divers mandats	CHF	9'100.00
Total	CHF	131'200.00

2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont, quant à elles, en forte progression par rapport au budget 2009 (+9.0%) et aux comptes de l'année 2008 (+19.4%). Cette importante augmentation provient, pour l'essentiel, d'une part de l'augmentation des places d'accueil pour la petite enfance, ce qui a pour conséquence d'augmenter la subvention communale à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, et d'autre part, de la hausse de coût par habitant relatif au maintien à domicile (Organisme Médico-Social Vaudois (OMSV) et Association pour la santé et le maintien à domicile (APROMAD)), qui est passé de CHF 83.00 à CHF 92.00 par habitant.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- Charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- Charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

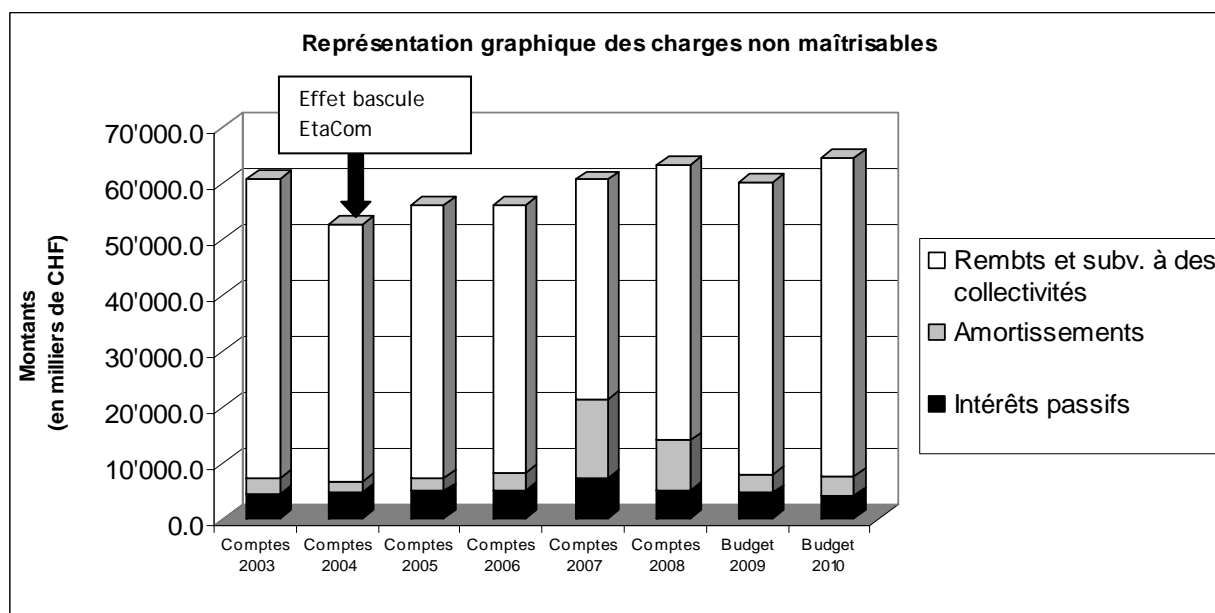
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2010 et le budget 2009 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2010	Budget 2009	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	4'057'500.00	4'608'455.00	-550'955.00	-12.0%
Amortissements	3'494'700.00	3'299'300.00	195'400.00	5.9%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	56'961'325.00	52'288'963.00	4'672'362.00	8.9%
Total des charges non maîtrisables	64'513'525.00	60'196'718.00	4'316'807.00	7.1%

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2010 et les comptes 2008 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2010	Comptes 2008	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	4'057'500.00	5'100'480.00	-1'042'980.00	-20.4%
Amortissements	3'494'700.00	8'929'003.00	-5'434'303.00	-60.9%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	56'961'325.00	49'231'359.00	7'729'966.00	15.7%
Total des charges non maîtrisables	64'513'525.00	63'260'842.00	1'252'683.00	2.0%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.1.2.1. Intérêts passifs

Pour l'exercice 2010, la dette communale devrait évoluer de la manière suivante :

LIBELLE	MONTANTS (EN MILLIERS DE CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2010	129'286.9
Total des charges prévues dans le budget 2010	-129'237.9
Bénéfice prévu dans le budget 2010	49.0
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2010	8'098.7
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2010	-8'098.7
Amortissements comptables prévus dans le budget 2010 (minimum légal)	3'494.7
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2010	272.8
Prélèvements fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2010	-1'795.3
Cash-flow (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2010	2'021.2
Investissements prévus pour l'année 2010 (selon PI 2008-2012) (1)	-11'384.7
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)	-9'363.5
Liquidités prévisibles au 1 ^{er} janvier 2010	25'000.0
Diminution probable de la dette durant l'exercice 2010	15'636.5
Dette probable au 31 décembre 2010	-107'000.0

(1) Prise en compte du plan des investissements des années 2008 à 2012 car le plan des investissements pour les années 2009 à 2013 n'était pas encore finalisé au moment de la rédaction du présent préavis.

Ainsi, au 31 décembre 2010, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 107.0 mios et ce, grâce aux liquidités accumulées ces dernières années.

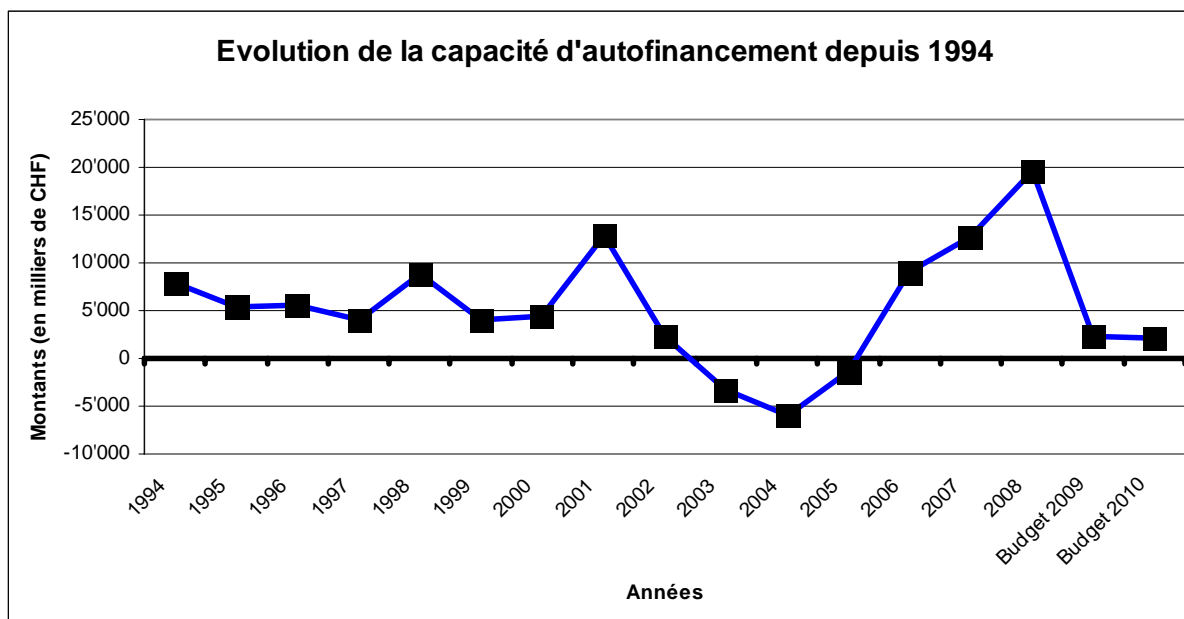
Les intérêts relatifs au budget 2010 sont inférieurs d'un peu moins de CHF 551'000.00 que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2009. Il est intéressant de constater que, grâce aux excellents résultats réalisés depuis l'année 2006, notre Commune a été et sera en mesure de rembourser la dette à la hauteur de CHF 34.4 mios, ce qui aura pour principale conséquence, une baisse des intérêts passifs d'environ CHF 1'043'000.00, soit légèrement moins que l'équivalent d'un point d'impôts.

Echéancier des emprunts contactés :

Années	Montants échus (en CHF)	Taux d'intérêt moyen (en %)
2010	13'400'000.00	4.2%
2011	13'000'000.00	2.7%
2012	27'000'000.00	4.1%
2013	14'000'000.00	3.1%
2014	19'000'000.00	2.9%
2015	15'000'000.00	3.1%
2016	10'000'000.00	3.2%
2017	10'000'000.00	3.2%
Total	121'400'000.00	3.4%

Le plafond d'endettement voté par le Conseil communal pour la législature 2006-2011 a été fixé à CHF 235.0 mios. Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas de l'endettement effectif de notre Commune mais de l'endettement calculé selon la méthode brute. Suite aux excellents résultats réalisés durant les années 2006, 2007 et 2008, au résultat de l'année 2009 qui devrait, selon toute vraisemblance, être positif et au résultat équilibré prévu dans le cadre du budget 2010, le plafond d'endettement ainsi fixé devrait être largement respecté.

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2009 :



On constate que depuis l'année 2003, la Ville de Pully a systématiquement généré des marges d'autofinancement négatives, et ce, jusqu'en 2005. Les années 2006, 2007 et 2008 ont été très bonnes et ont généré une marge d'autofinancement largement positive, ce qui a permis à notre Commune de financer l'entier de ses investissements par des fonds propres et de rembourser une partie de la dette communale.

2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en hausse de 5.9% par rapport au budget 2009. Plusieurs chantiers sont terminés et doivent être amortis. Nous rappelons que tous les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

Par rapport aux comptes 2008, on constate une forte diminution de 60.9%. Celle-ci fait suite à l'amortissement du solde du découvert figurant au bilan, grâce au bénéfice réalisé lors du bouclage des comptes 2008.

2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Durant l'été de cette année, nous avons reçu le décompte final relatif aux charges péréquatives de l'année 2008. Il s'avère que le Canton nous a remboursé la somme nette d'environ CHF 1.9 mio. Ce montant viendra influencer de manière positive les comptes de l'année 2009.

Veillez trouver ci-dessous, un tableau mentionnant l'évolution de la péréquation directe horizontale entre le budget 2010 et le décompte final pour l'année 2008 (en CHF) :

Libellé	Budget 2010	Décompte 2008	Différence	Différence (en %)
Alimentation fonds péréquation	15'866'685.00	15'866'685.00	0.00	0.0%
Retour fonds de péréquation	-4'262'008.00	-4'353'286.00	91'278.00	2.1%
Dépenses thématiques	0.00	0.00	0.00	0.0%
Total péréquation directe horizontale nette	11'604'677.00	11'513'399.00	91'278.00	0.8%

On constate que globalement, la charge totale nette de la péréquation directe horizontale est pratiquement la même que celle qui a été calculée dans le cadre du décompte définitif de l'année 2008 (+0.8%).

Veillez trouver ci-dessous, un tableau mentionnant l'évolution de la péréquation directe horizontale entre le budget 2010 et le budget 2009 (en CHF) :

Libellé	Budget 2010	Budget 2009	Différence	Différence (en %)
Alimentation fonds péréquation	15'866'685.00	14'173'411.00	1'693'274.00	11.9%
Retour fonds de péréquation	-4'262'008.00	-4'136'950.00	-125'058.00	-3.0%
Dépenses thématiques	0.00	-916'379.00	916'379.00	-100.0%
Total péréquation directe horizontale nette	11'604'677.00	9'120'082.00	2'484'595.00	27.2%

On constate que globalement, la charge totale nette de la péréquation directe horizontale est nettement plus importante que celle qui a été incorporée dans le cadre de l'élaboration du budget 2009 (+27.2%). Cette forte progression provient de la forte augmentation de la valeur du point d'impôts (+11.9%) par rapport à l'année 2007. En effet, les acomptes de l'année 2009 ont été calculés sur la base des rendements d'impôts de l'année 2007 tandis que les acomptes 2010 ont été calculés sur la base des rendements d'impôts de l'année 2008.

De plus, à cause de l'augmentation importante de la valeur du point d'impôts, en principe, nous n'aurons plus droit à des remboursements liées aux dépenses thématiques.

Veillez trouver ci-dessous, un tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2010 et le décompte final pour l'année 2008 (en CHF) :

Libellé	Budget 2010	Décompte 2008	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	7'991'278.00	6'644'723.00	1'346'555.00	20.3%
Assurance maladie	4'531'205.00	3'316'283.00	1'214'922.00	36.6%
Aides, subventions et autres régimes sociaux	13'398'788.00	10'040'748.00	3'358'040.00	33.4%
Protection de la jeunesse	Hors facture sociale dès 2010	1'453'228.00	-1'453'228.00	-100.0%
Centre d'orientation et de formation professionnelle - Transition formation	Hors facture sociale dès 2010	117'426.00	-117'426.00	-100.0%
Enseignement spécialisé	4'629'369.00	2'931'875.00	1'697'494.00	57.9%
Total facture sociale	30'550'640.00	24'504'283.00	6'046'357.00	24.7%

On constate que globalement les charges relatives à la facture sociale augmentent de manière très importante par rapport au décompte de l'année 2008, soit une progression de 24.7%.

Veillez trouver ci-dessous, un tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2010 et le budget 2009 (en CHF) :

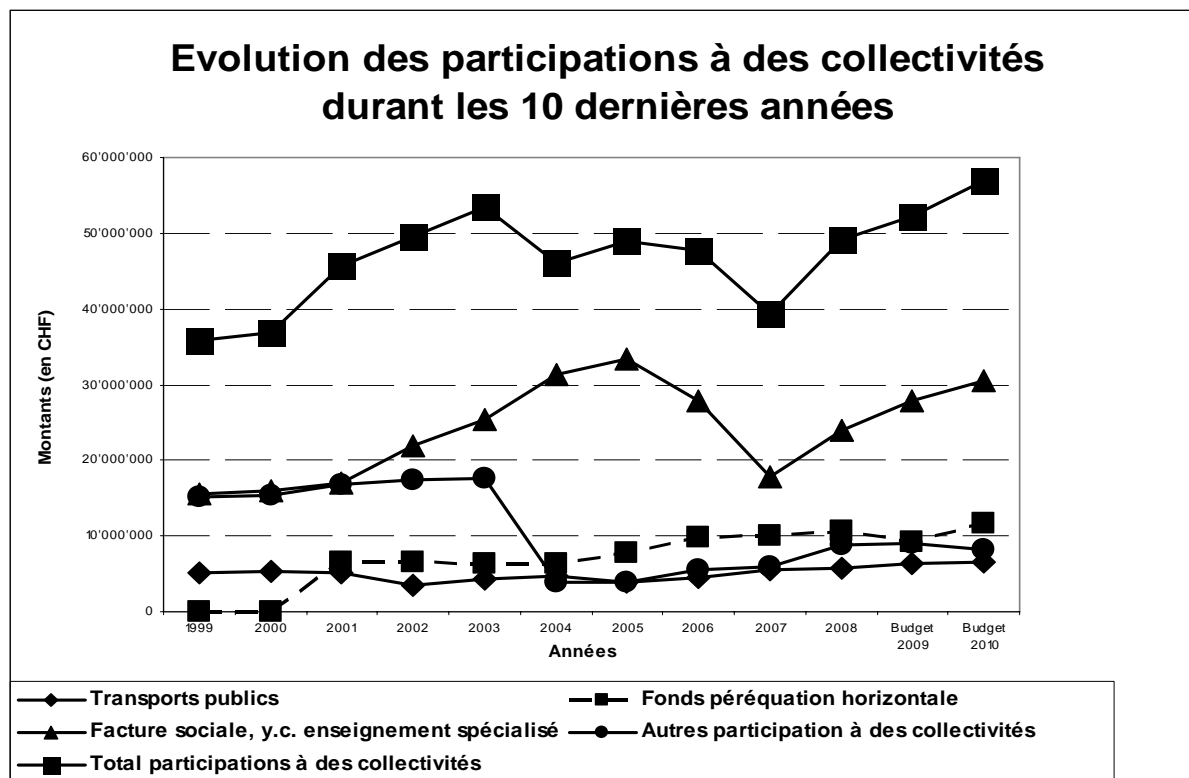
Libellé	Budget 2010	Budget 2009	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	7'991'278.00	6'995'428.00	995'850.00	14.2%
Assurance maladie	4'531'205.00	4'187'590.00	343'615.00	8.2%
Aides, subventions et autres régimes sociaux	13'398'788.00	11'913'302.00	1'485'486.00	12.5%
Protection de la jeunesse	Hors facture sociale dès 2010	1'513'058.00	-1'513'058.00	-100.0%
Centre d'orientation et de formation professionnelle - Transition formation	Hors facture sociale dès 2010	149'611.00	-149'611.00	-100.0%
Enseignement spécialisé	4'629'369.00	3'169'532.00	1'459'837.00	46.1%
Total facture sociale	30'550'640.00	27'928'521.00	2'622'119.00	9.4%

Par rapport aux acomptes intégrés dans le budget 2009, la facture sociale progresse de manière importante, soit de plus de CHF 2.6 mios (+9.4%).

Le principal changement pour le budget 2010 réside dans les effets de l'adoption par le Grand Conseil vaudois, le 2 juin 2009, des dispositions légales visant à l'intégration de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) dans le champs d'application de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), tout en garantissant la neutralité du coût de l'opération pour les communes dans la durée.

Ces nouvelles dispositions légales consacrent le principe de la pérennisation du programme d'insertion par la formation professionnelle des jeunes adultes (ci-après FORJAD) et prévoient l'harmonisation des normes du revenu d'insertion (ci-après RI) et du régime des bourses d'études. En contrepartie de l'intégration du régime des bourses, ceux liés à la Protection de la jeunesse (régime 4) et au Centre d'orientation et de formation professionnelles (ci-après COFOP) (régime 5), sont retirés de la facture sociale.

Evolution des principales composantes des charges cantonales durant les 10 dernières années :



La forte diminution des remboursements, participations et subventions à des collectivités en 2004 est due pour l'essentiel à la bascule EtaCom qui a eu comme conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom.

L'augmentation constatée sur les comptes 2008 est essentiellement due à l'entrée en vigueur de la RPT.

2.1.2.3.1 Facture sociale

Globalement, la part des communes vaudoises à la facture sociale pour l'année 2010 augmente de 8.8% par rapport au budget de l'année 2009.

L'année 2010 sera marquée par la disparition de deux régimes relatifs à la facture sociale, c'est-à-dire le régime relatif à la protection de la jeunesse et celui concernant le COFOP-transition formation.

Ainsi, les différents régimes de la facture sociale pour l'année 2010 se composent des éléments suivants :

- a) Prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
- b) Assurances sociales ;
- c) Aides, subventions et autres régimes sociaux ;
- d) Enseignement spécialisé.

Précisons d'emblée que les explications des variations des différents régimes entre les acomptes 2009 et les prévisions de la facture 2010 pour l'ensemble des communes vaudoises, que vous lirez ci-après, s'entendent sur la base du calcul de la facture sociale globale (CHF 709.9 mios) avant la réduction du montant relatif à la convention Canton-communes liée aux impacts financières de la péréquation entre la Confédération et les cantons (RPT).

Pour les acomptes prévisionnels, le montant déduit au titre de cette convention sera de CHF 13'782'900.00. Le mécanisme d'ajustement qui aboutit à ce montant consiste à comparer l'évolution des dépenses liées aux bourses, avec celle des deux régimes retirés de la facture sociale (soit la protection de la jeunesse et le COFOP) et d'ajuster le montant initial de CHF 38.0 mios de l'écart qui en résulte. Cet ajustement permet de garantir la neutralité des coûts pour les communes.

a) Prestations complémentaires à domicile et hébergement (+CHF 15.9 mios)

Le nombre de bénéficiaires à domicile connaît une évolution importante puisqu'il croît de 2.7% en 2009 et une augmentation similaire est attendue pour 2010. De plus, les dépenses par cas augmentent également et leurs effets s'additionnent à l'augmentation du nombre de bénéficiaires provoquant une augmentation considérable des dépenses.

Cette évolution a de multiples causes. D'une part l'évolution démographique des personnes au seuil de l'âge AVS est importante. Concernant les cas de l'AI, les décisions de nouvelles rentes augmentent suite à un rattrapage dans le traitement des demandes provoquant un flux élevé de nouveaux bénéficiaires de prestations complémentaires et des dépenses importantes en raison de l'effet rétroactif. Enfin, les augmentations de loyers sont compensées par des prestations complémentaires. A ces causes économiques s'ajoute un recours accru aux prestations pour frais de guérison (PCG) ainsi que la suppression des rentes complémentaires pour conjoint de l'AI, compensée par les prestations complémentaires (5^{ème} révision de l'AI).

Le secteur de l'hébergement, quant à lui, connaît des hausses liées aux mécanismes salariaux qui découlent de la mise en place de la convention collective de travail dans leur secteur ainsi qu'à l'ouverture de lits supplémentaires.

b) Assurances maladie (+CHF 3.6 mios)

Les augmentations qui résultent de la hausse des primes (+CHF 4.8 mios), d'un plus grand nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires et du revenu d'insertion (+CHF 3.1 mios), de la prise en charge d'une demi-prime pour les apprentis (+CHF 1.8 mio) ainsi que des effets de l'indexation des limites de revenu (+CHF 1.4 mio) sont toutefois atténuées par une forte progression de la participation fédérale (+CHF 7.5 mios), expliquant ainsi une hausse globale nette de CHF 3.6 mios.

c) Aides, subventions et autres régimes sociaux (+CHF 22.2 mios)

Les principales variations de ce régime sont expliquées par service ou par type de prestation :

- *Aides sociales relevant du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) (+CHF 21.0 mios)*

La plus forte croissance (CHF 13.7 mios) se situe dans le secteur du revenu d'insertion (RI), dont l'augmentation attendue du nombre de dossiers se répercute sur le montant global des prestations, sur les mesures d'insertion sociale ainsi que sur les frais administratifs du dispositif délivrant les prestations (augmentation des subventions aux Associations RAS). Par les mesures de son programme de législature, le Conseil d'Etat souhaite renforcer les dispositifs en amont du RI (prestations complémentaires pour familles (PC familles), rente-pont AVS) ce qui permettrait d'atténuer la croissance des coûts du RI à charge du Canton et des communes. Sans ces mesures et sur la base d'un scénario de croissance réaliste des dépenses de l'aide sociale en raison de la hausse du chômage, les charges supplémentaires du RI par rapport au budget 2010 pourraient s'élever à CHF 26.0 mios en 2011 et à CHF 52.0 mios en 2012.

Près de CHF 4.5 mios d'augmentation relèvent des subventions aux institutions pour personnes handicapées (anciennement financés par l'Office fédéral des assurances sociales (ci-après OFAS)) en raison des effets de la politique salariale, de l'augmentation des investissements (reprise des obligations de l'OFAS conformément à la Constitution fédérale) et des suppléments pour l'encadrement accordés suite au vieillissement de la population, à l'alourdissement des prises en charge et à l'augmentation des besoins (places nouvelles).

Il y a également des augmentations importantes des subventions aux ateliers d'occupation pour personnes handicapées en raison des effets de la politique salariale et de la prise en compte partielle des pertes d'exploitation de certains ateliers dus à la crise économique. En effet, l'on constate une diminution très importante de leur marge d'autofinancement, ce qui combiné avec le mécanisme de financement particulier des ateliers, ainsi qu'un alourdissement des situations des travailleurs handicapés, expliquent cette hausse.

- *Subventions à des organismes en milieu ouvert (+CHF 1.6 mio)*

En avril 2009, le Conseil de politique sociale (CPS) a pris la décision de principe d'intégrer dans la facture sociale les montants versés par certaines communes à différents organismes en milieu ouvert qui fournissent des prestations sociales aux habitants du Canton. Après analyse des prestations fournies, et au vu du préavis favorable obtenu également dans le cadre de la Plateforme Canton-communes, plusieurs subventions ont été entièrement reprises par la facture sociale afin d'en assurer une répartition plus équitable entre l'Etat et les communes.

- *Aides liées aux domaine de l'asile et relevant du Service de la population (SPOP) (+CHF 0.8 mio)*

Le montant à la charge des communes a augmenté de manière particulièrement sensible en 2009, parce que les mesures d'accompagnement prévues par la législation fédérale sous la forme de forfaits uniques sont arrivées à échéance en 2008, creusant ainsi le différentiel entre les charges et les produits déterminants pour l'imputation à la facture sociale. Pour 2010, l'augmentation nette n'est que de CHF 0.8 mio, en particulier grâce à l'évolution des recettes provenant du financement fédéral.

- *Aides relevant du Service pénitentiaire (+CHF 0.5 mio)*

Le Service pénitentiaire, entré dans la facture sociale en 2008, n'avait pas encore, lors de l'établissement du budget 2009, tous les éléments permettant de chiffrer précisément les montants devant être intégrés dans cette dernière. Le budget 2009, d'après les réévaluations faites à ce jour, est visiblement sous estimé. C'est la raison pour laquelle le budget 2010 a été réadapté à la hausse. Il est important de relever que le statut d'une grande partie de la population carcérale ne permet pas d'affilier ces personnes à la LAMal. De plus, la population carcérale est en augmentation.

- *Allocations familiales (-CHF 1.5 mio)*

Le budget des allocations familiales versées aux non-actifs avait été surévalué, et son chiffre a été revu à la baisse pour 2010.

- *Aides liées au Service de l'emploi (-CHF 0.3 mio)*

Cet écart négatif provient d'une diminution de la participation financière relative au financement des mesures d'insertion pour les jeunes « FORJAD » (voir régime 6 : transfert aux bourses d'études et d'apprentissage) avec un effet à la baisse sur la facture sociale de CHF 0.6 mio, partiellement compensé par une augmentation de la participation aux coûts des mesures du marché du travail (+CHF 0.3 mio).

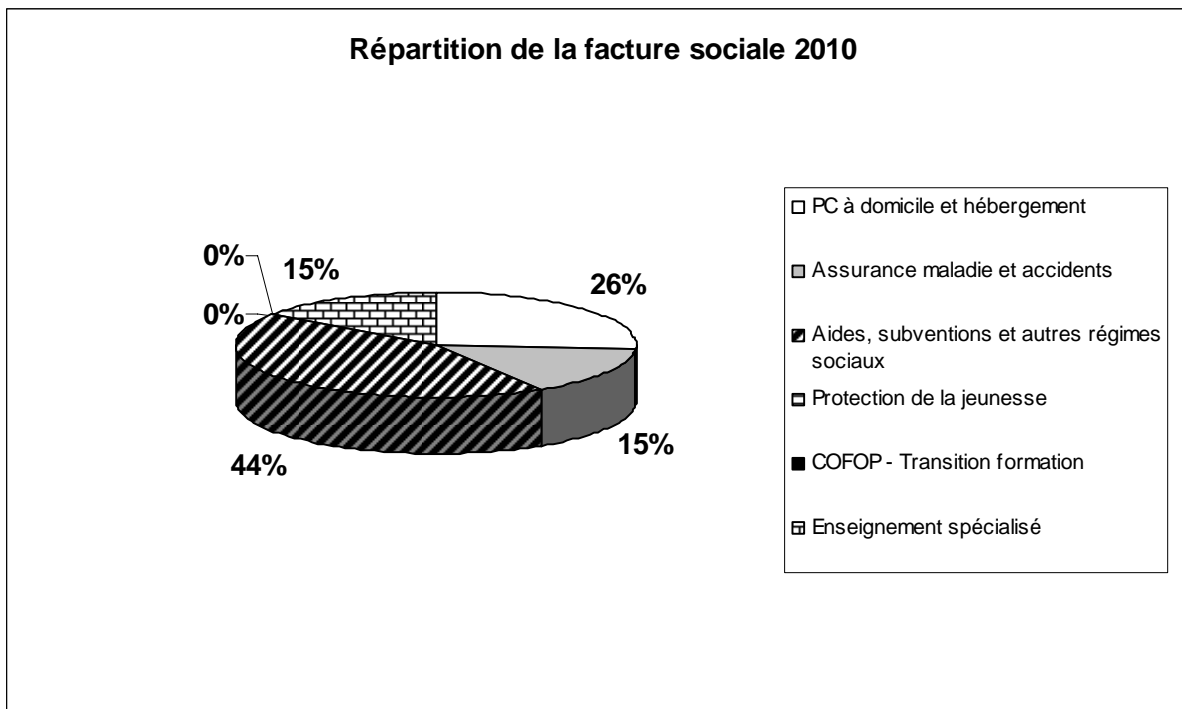
d) Enseignement spécialisé (+CHF 30.6 mios)

Comme expliqué précédemment, ce régime est fortement impacté par l'intégration des frais liés aux bourses d'études et d'apprentissage, auxquels est venu s'ajouter le transfert, dans le système des bourses, des dossiers de formation pour les jeunes adultes en difficulté (projet FORJAD), soit un montant net de CHF 27.2 mios.

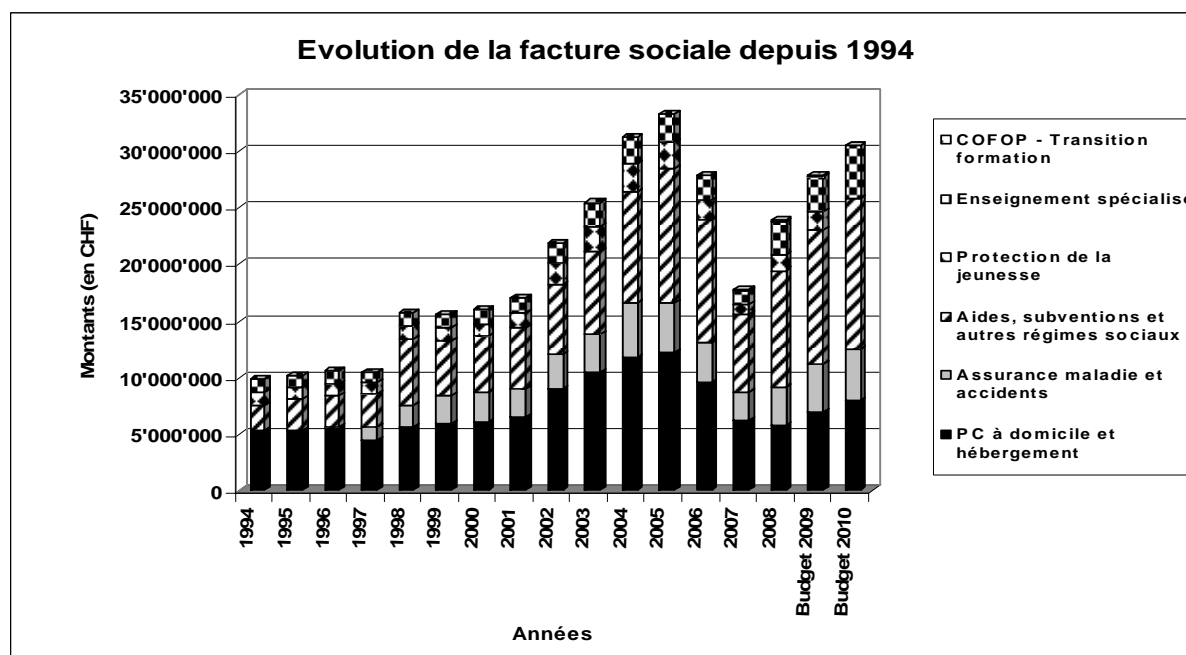
Le budget de l'Ecole cantonale pour enfants sourds influence quant à lui pour plus de CHF 2.7 mios la facture sociale de par la création de postes d'enseignants spécialisés. Sont en effet prévus 15 nouveaux postes ainsi que le transfert de 28 postes d'enseignants spécialisés dans le cadre d'un dispositif centralisé permettant le maintien d'élèves en situation d'handicap dans l'école régulière. Ce projet découle de la mesure N°7 du programme de législation « Elaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées », afin de favoriser l'intégration des élèves porteur de handicap dans la scolarité ordinaire, en application de l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Enfin, l'ouverture de classes transition école-métier (s'inscrivant dans le cadre de la mesure N°5 du programme de législature « insertion des jeunes par la formation professionnelle ») a un effet de CHF 0.7 mio sur la facture sociale.

Graphique montrant la part de chacun des régimes de la facture sociale :



Graphique montrant l'évolution de la facture sociale depuis 1994 :



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 30.6 mios pour le budget 2010, soit une augmentation de CHF 20.8 mios (+212.2%). La forte diminution constatée sur l'exercice 2007 provient du décompte final de l'année 2006, comptabilisé sur l'exercice 2007, qui nous a été largement favorable (CHF 5.3 mios).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

- 1994 15 points d'impôts
- 1995 15 points d'impôts
- 1996 16 points d'impôts
- 1997 15 points d'impôts
- 1998 23 points d'impôts
- 1999 21 points d'impôts
- 2000 21 points d'impôts
- 2001 20 points d'impôts
- 2002 24 points d'impôts
- 2003 28 points d'impôts
- 2004 33 points d'impôts
- 2005 36 points d'impôts
- 2006 27 points d'impôts
- 2007 17 points d'impôts
- 2008 20 points d'impôts
- 2009 (budget) 26 points d'impôts
- 2010 (budget) 25 points d'impôts

Dès lors, on ne peut que constater que, depuis 1994, la facture sociale en points d'impôts, a pratiquement doublé. Ceci veut dire également qu'un peu plus de 35% de l'impôt perçu sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 44 points, est consacré, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

2.1.2.3.2 Péréquation directe horizontale

Cette péréquation a pour but la réduction des inégalités financières entre les communes et les contribuables découlant des différences de capacité contributive. Elle est directe, car les montants perçus et redistribués ne sont pas liés à des tâches déterminées et horizontale, les échanges ayant lieu exclusivement entre les communes.

Le fonds de péréquation est alimenté par toutes les communes vaudoises à raison de l'équivalent de 13 points d'impôts et le tout est redistribué aux communes en fonction de la classification de chacune.

Veillez trouvez ci-dessous le détail de la péréquation directe horizontale qui a été portée dans le budget 2010 :

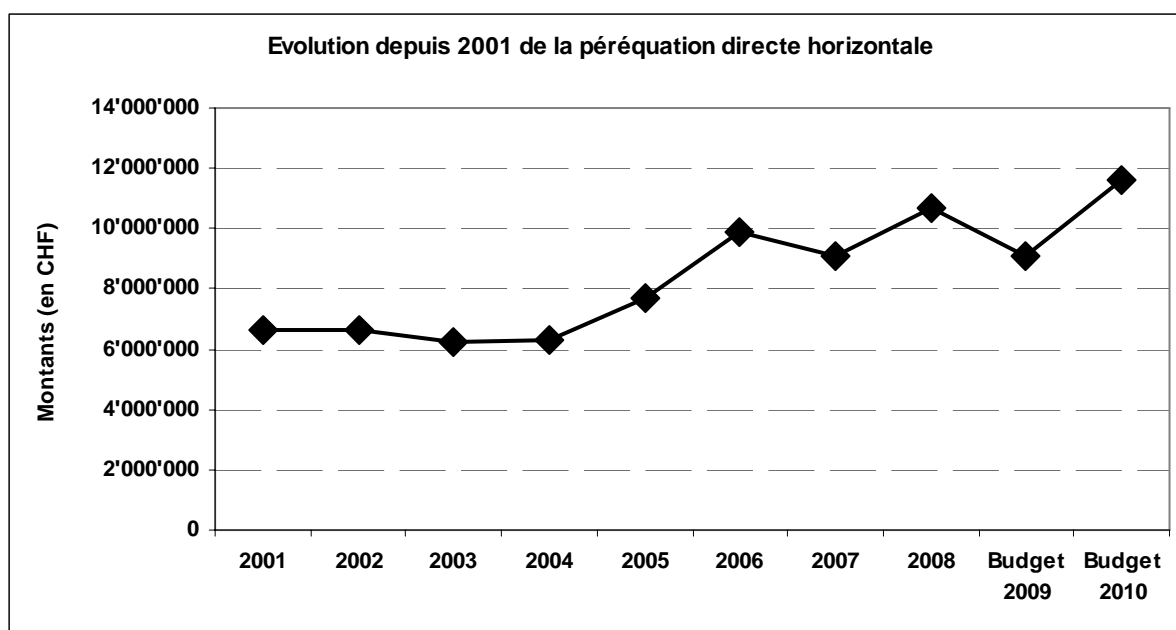
• alimentation du fonds (13 points d'impôts) (comptabilisation : compte 220.3520)	CHF	15'866'685.00
• retour sur la péréquation directe (comptabilisation : compte 220.4527)	CHF	-4'262'008.00
• prise en charge plafond dépenses thématiques (comptabilisation : compte 220.4527)	CHF	0.00
Total net péréquation directe horizontale	CHF	11'604'677.00

En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale, depuis 2001 :

• 2001	7.7 points d'impôts
• 2002	7.5 points d'impôts
• 2003	6.8 points d'impôts
• 2004	6.6 points d'impôts
• 2005	8.2 points d'impôts
• 2006	9.6 points d'impôts
• 2007	8.6 points d'impôts
• 2008	8.8 points d'impôts
• 2009 (budget)	8.3 points d'impôts
• 2010 (budget)	9.7 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2001 à CHF 11.6 mios pour le budget 2010, soit une augmentation de CHF 5.0 mios (+75.8%).

Graphique montrant l'évolution de la péréquation directe horizontale depuis 2001 :



2.1.2.3.3 Transports publics

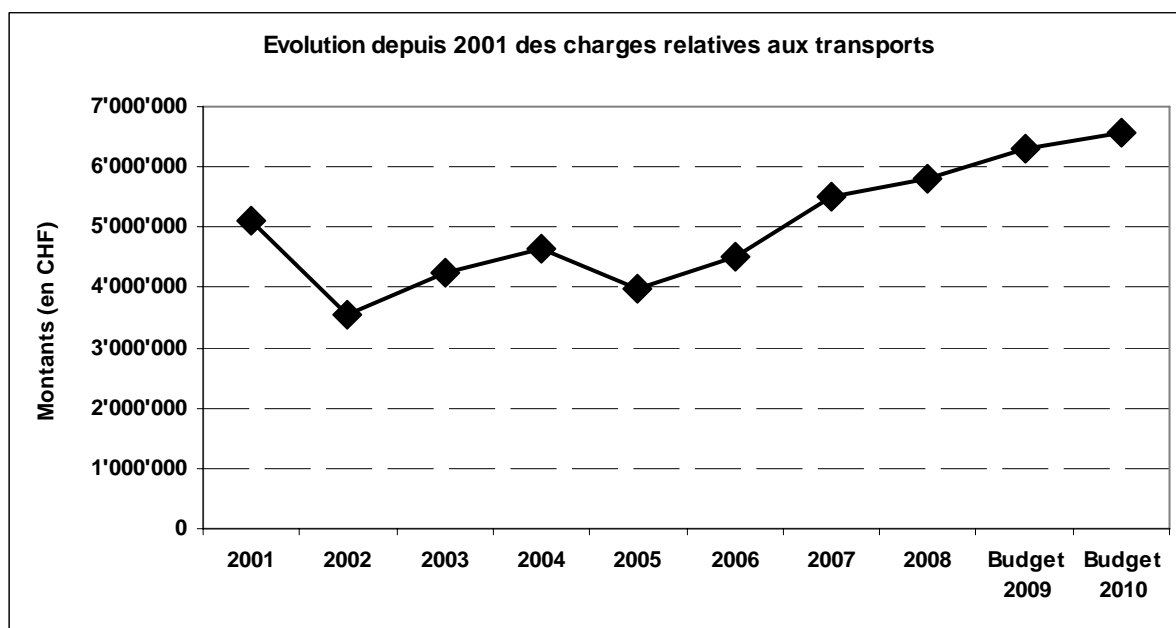
Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté dans le budget 2010 :

• TL, estimation du déficit général	CHF	4'960'000.00
• Lignes régionales : bassin n°5 Lausanne-Echallens-Oron	CHF	1'605'000.00
Montant porté au budget 2010	CHF	6'565'000.00

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

• 2001	5.9 points d'impôts
• 2002	4.0 points d'impôts
• 2003	4.6 points d'impôts
• 2004	4.9 points d'impôts
• 2005	4.3 points d'impôts
• 2006	4.4 points d'impôts
• 2007	5.2 points d'impôts
• 2008	4.8 points d'impôts
• 2009 (budget)	5.8 points d'impôts
• 2010 (budget)	5.5 points d'impôts

Graphique montrant l'évolution des charges relatives aux transports depuis 2001 :



L'augmentation constante constatée depuis l'année 2005 provient en grande partie de la prise en compte du chantier du M2.

2.1.2.3.4 Reports de charges cantonales - Conclusion

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 :

- 2001 33.6 points d'impôts
- 2002 35.5 points d'impôts
- 2003 58.1 points d'impôts
- 2004 48.6 points d'impôts
- 2005 52.3 points d'impôts
- 2006 46.6 points d'impôts
- 2007 30.6 points d'impôts
- 2008 33.6 points d'impôts
- 2009 (budget) 39.7 points d'impôts
- 2010 (budget) 40.2 points d'impôts

Ainsi, on constate que, depuis l'année 2001, la masse fiscale utilisée pour le financement des reports de charges cantonales n'a cessé d'augmenter. En effet, depuis 2001, l'augmentation est équivalente à environ 6.6 points d'impôts.

Par conséquent, le total des reports de charges cantonales incluses dans le budget 2010 représente l'équivalent de 40.2 points d'impôts. Ceci veut dire que le 58.3% de nos ressources fiscales sont utilisées afin de financer ce type de charges.

2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'Administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes ;
- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

2.1.3.1. Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, leurs charges relatives sont entièrement compensées par des revenus correspondants à ces mêmes imputations.

2.1.3.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

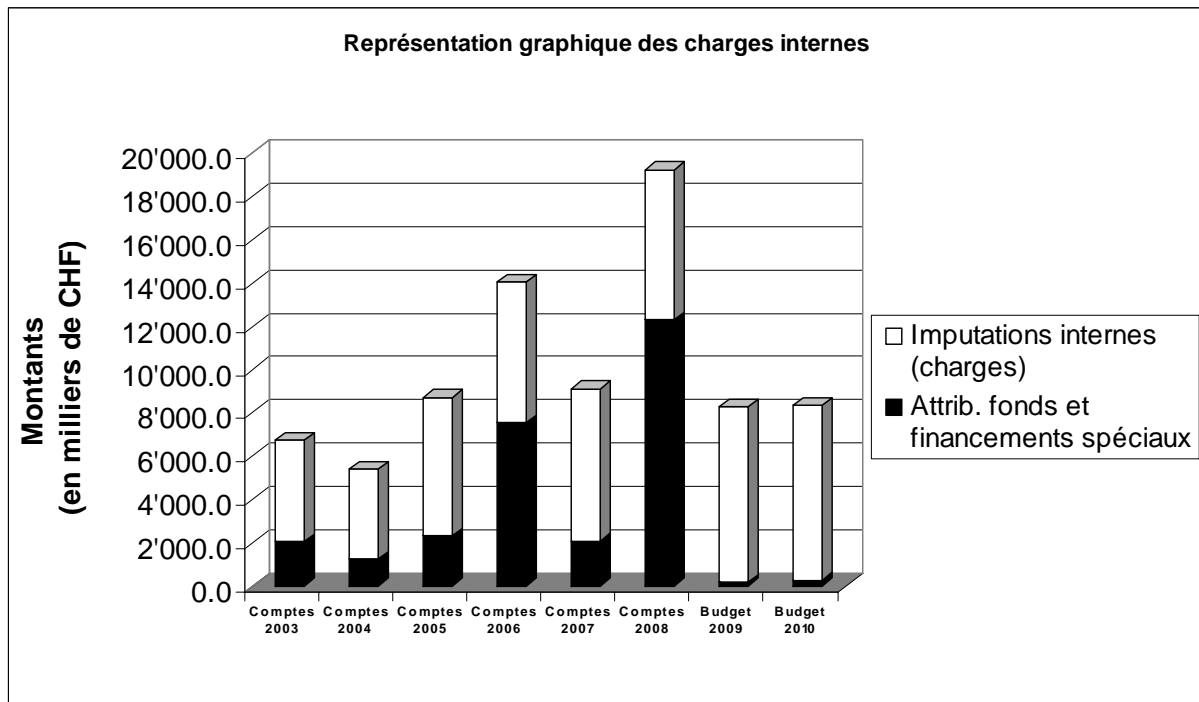
Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2010 et le budget 2009 :

Intitulé	Budget 2010	Budget 2009	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	8'098'700.00	8'105'590.00	-6'890.00	-0.1%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	272'800.00	170'000.00	102'800.00	60.5%
Total des charges internes	8'371'500.00	8'275'590.00	95'910.00	1.2%

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2010 et les comptes 2008 :

Intitulé	Budget 2010	Comptes 2008	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	8'098'700.00	6'964'967.00	1'133'733.00	16.3%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	272'800.00	12'298'381.00	-12'025'581.00	-97.8%
Total des charges internes	8'371'500.00	19'263'348.00	-10'891'848.00	-56.5%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

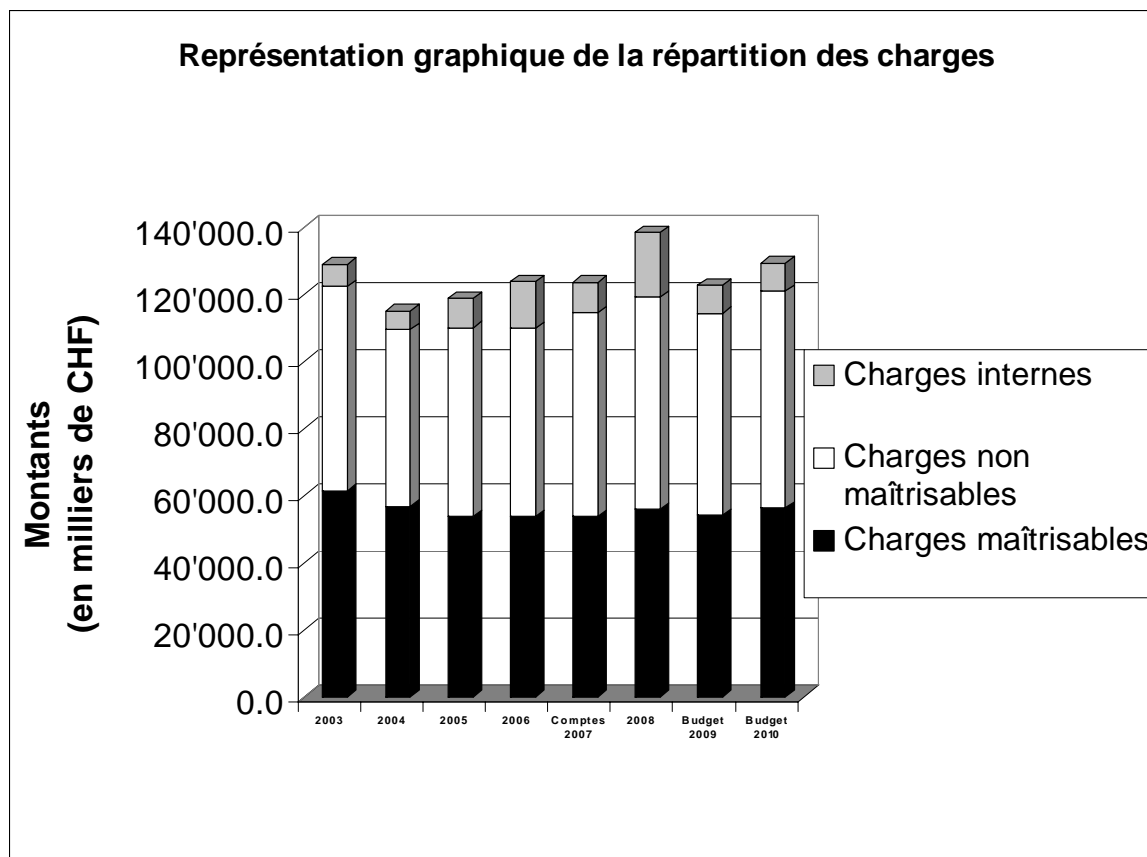


2.1.4. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2010, au budget 2009, aux comptes 2008 ainsi qu'aux comptes 2007 :

Intitulé	Budget 2010	Budget 2009	Comptes 2008	Comptes 2007
Autorités et personnel	29'883'700.00	29'161'990.00	27'980'612.00	28'246'209.00
Biens, services et marchandises	20'814'300.00	19'775'770.00	23'120'473.00	21'525'002.00
Aides et subventions	5'654'900.00	5'185'817.00	4'735'712.00	3'950'737.00
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	56'352'900.00	54'123'577.00	55'836'797.00	53'721'948.00
Intérêts passifs	4'057'500.00	4'608'455.00	5'100'480.00	7'233'614.00
Amortissements	3'494'700.00	3'299'300.00	8'929'003.00	14'042'263.00
Rembts et subv. à des collectivités	56'961'325.00	52'288'963.00	49'231'359.00	39'390'938.00
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	64'513'525.00	60'196'718.00	63'260'842.00	60'666'815.00
Attrib. fonds et financements spéciaux	272'800.00	170'000.00	12'298'381.00	2'086'950.00
Imputations internes (charges)	8'098'700.00	8'105'590.00	6'964'967.00	7'041'389.00
<i>Sous-total charges internes</i>	8'371'500.00	8'275'590.00	19'263'348.00	9'128'339.00
TOTAL DES CHARGES	129'237'925.00	122'595'885.00	138'360'987.00	123'517'102.00

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



2.2. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- Les revenus fiscaux ;
- Les revenus non fiscaux ;
- Les revenus internes.

2.2.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- Impôt foncier ;
- Droits de mutation ;
- Impôts sur les successions et donations ;
- Impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- Part aux impôts sur les gains immobiliers.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2004 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. En effet, nous n'avons pas encore en notre possession une année qui puisse être considérée comme une année « référence » sur laquelle nos prévisions pourraient s'appuyer durablement.

De plus, l'évaluation des recettes fiscales dans le cadre de l'élaboration du budget 2010 est confrontée à une difficulté supplémentaire : la prise en compte des effets de la crise économique. Il est important de préciser, qu'au niveau des encaissements des recettes fiscales sur l'année 2009, nous devons constater que ces derniers sont largement supérieurs à ceux que l'on observait l'année dernière au même moment. Par conséquent, pour le moment, nous ne constatons pas de répercussions négatives sur le niveau des encaissements des recettes fiscales dû à la crise économique.

L'année prise en considération pour notre estimation est l'année 2008.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2010 et le budget 2009 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2010	Budget 2009	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	89'296'600.00	82'949'000.00	6'347'600.00	7.7%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'500'000.00	1'300'000.00	200'000.00	15.4%
Total des revenus fiscaux	90'796'600.00	84'249'000.00	6'547'600.00	7.8%

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2010 et les comptes 2008 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2010	Comptes 2008	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	89'296'600.00	90'150'514.00	-853'914.00	-0.9%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'500'000.00	1'119'793.00	380'207.00	34.0%
Total des revenus fiscaux	90'796'600.00	91'270'307.00	-473'707.00	-0.5%

Les recettes fiscales incluses dans le budget 2010 ont été calculées sur la base d'un taux d'imposition de 69%.

2.2.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)
<i>Total des acomptes 2008 facturés</i>	44'826'196.00
<i>Augmentation des acomptes de 2%</i>	901'007.00
<i>Total des acomptes prévisibles pour 2010</i>	45'727'203.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	9'800'000.00
<i>Impôts sur les prestations en capital</i>	730'000.00
<i>Activités dirigeantes (montant net)</i>	-100'000.00
<i>Impôt sur les frontaliers</i>	90'000.00
<i>Impôt récupéré sur les personnes physiques</i>	30'000.00
<i>Imputation forfaitaire personnes physiques</i>	-180'000.00
<i>Incidence des allègements fiscaux</i>	-1'100'000.00
<i>Total des amendes et soustraction d'impôt</i>	8'000.00
<i>Différences d'arrondis</i>	-5'203.00
Total porté au budget 2010	55'000'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 2%, soit 1% pour l'année 2009 et 1% pour l'année 2010. Il faut préciser qu'une bonne partie de cette augmentation concerne la hausse du nombre de contribuables sur le territoire de notre Commune.

A titre comparatif, l'Etat de Vaud, n'a pris en compte aucune augmentation des acomptes entre les comptes 2008 et le budget 2010.

Conformément à la votation du 8 février 2009 accordant aux ménages et aux entreprises des allègements fiscaux, nous avons tenu compte de ce paramètre dans le cadre de l'évaluation des recettes fiscales liées à l'impôt sur le revenu. Ainsi, nous avons pris en compte une baisse de cet impôt de l'ordre de CHF 1.1 mio.

Par rapport aux comptes de l'année 2008, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, prévues dans le budget 2010, sont inférieures de 0.2%. Pour sa part, l'Etat de Vaud a prévu, quant à lui, exactement la même diminution entre l'année 2008 et le budget 2010.

2.2.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total des acomptes 2008 facturés</i>	<i>11'757'617.00</i>
<i>Augmentation des acomptes de 2%</i>	<i>236'328.00</i>
<i>Total des acomptes prévisibles pour 2010</i>	<i>11'993'945.00</i>
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	<i>1'300'000.00</i>
<i>Différences d'arrondis</i>	<i>6'055.00</i>
Total porté au budget 2010	13'300'000.00

A l'instar de l'impôt sur le revenu, nous avons appliqué une progression des acomptes de 2%, soit 1% pour l'année 2009 et 1% pour l'année 2010. Il faut préciser qu'une bonne partie de cette augmentation concerne la hausse du nombre de contribuable sur le territoire de notre Commune.

A titre comparatif, l'Etat de Vaud, n'a pris en compte aucune augmentation des acomptes entre les comptes 2008 et le budget 2010.

Par rapport aux comptes de l'année 2008, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, prévues dans le budget 2010, sont inférieures de 3.5%. Pour sa part, l'Etat de Vaud a prévu, quant à lui, une diminution de 3.3% par rapport aux comptes de l'année 2008. Ainsi, par rapport aux estimations de l'Etat de Vaud, en ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous avons été légèrement plus pessimistes.

2.2.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total des acomptes 2008 facturés</i>	2'322'615.00
<i>Augmentation des acomptes de 0%</i>	0.00
<i>Total des acomptes prévisibles pour 2010</i>	2'322'615.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	150'000.00
<i>Différences d'arrondis</i>	7'385.00
Total porté au budget 2010	2'480'000.00

Afin de prendre en compte les incidences de la crise économique, les acomptes n'ont pas fait l'objet d'une augmentation par rapport à ceux facturés pour l'exercice 2008.

Par rapport aux comptes de l'année 2008, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt spécial sur les étrangers, prévues dans le budget 2010, sont supérieures de 1.1%. Pour sa part, l'Etat de Vaud a prévu, quant à lui, une diminution de 0.8% par rapport aux compte de l'année 2008.

2.2.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total des acomptes 2008 facturés</i>	4'958'571.00
<i>Diminution des acomptes de 6%</i>	-293'052.00
<i>Total des acomptes prévisibles pour 2010</i>	4'665'519.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	2'650'000.00
<i>Incidence des allègements fiscaux</i>	-200'000.00
<i>Différences d'arrondis</i>	4'481.00
Total porté au budget 2010	7'120'000.00

Afin de prendre en compte les incidences de la crise économique, les acomptes ont fait l'objet d'une diminution de 6% par rapport à ceux facturés pour l'exercice 2008, soit 3% pour l'année 2009 et 3% pour l'année 2010.

Conformément à la votation du 8 février 2009 accordant aux ménages et aux entreprises des allègements fiscaux, nous avons tenu compte de ce paramètre dans le cadre de l'évaluation des recettes fiscales liées à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés. Ainsi, nous avons pris en compte une baisse de cet impôt de l'ordre de CHF 200'000.00.

Par rapport aux comptes de l'année 2008, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés, prévues dans le budget 2010, sont inférieures de 8.8%. Pour sa part, l'Etat de Vaud a prévu, quant à lui, une diminution de 31.5% par rapport aux compte de l'année 2008.

Il est à noter que durant l'année 2008, l'Etat de Vaud a bénéficié d'importantes recettes fiscales exceptionnelles relatives à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés. Ce ne fut pas le cas pour notre Commune. De plus, le profil des entreprises situées sur le territoire de notre Commune ne correspond pas à celui qui existe sur l'ensemble du territoire vaudois. Il est également important de préciser qu'en 2008, la Banque Espirito Santo n'était pas encore enregistrée comme contribuable pulliéran. En 2010, elle le sera.

2.2.1.5. Impôts aléatoires et conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et donations et part sur l'impôt sur les gains immobiliers)

Lors du bouclage des comptes 2008, les autorités fiscales cantonales nous avaient informés que les recettes fiscales aléatoires et conjoncturelles avaient fait l'objet d'un retard de deux mois au niveau de la facturation. Ce décalage était la résultante de la mise en place d'un nouveau logiciel de perception. D'après nos informations, le retard accumulé durant l'année 2008 ne pourra pas être comblé sur l'exercice 2009. C'est pour cette raison que nous avons pris en compte une augmentation de ce type de recettes fiscales de 1/6^{ème} pour l'année 2010. Il est à noter que l'Etat de Vaud, dans le cadre de son budget 2010, n'a pas pris en compte ce paramètre.

2.2.1.6. Recettes fiscales - Conclusion

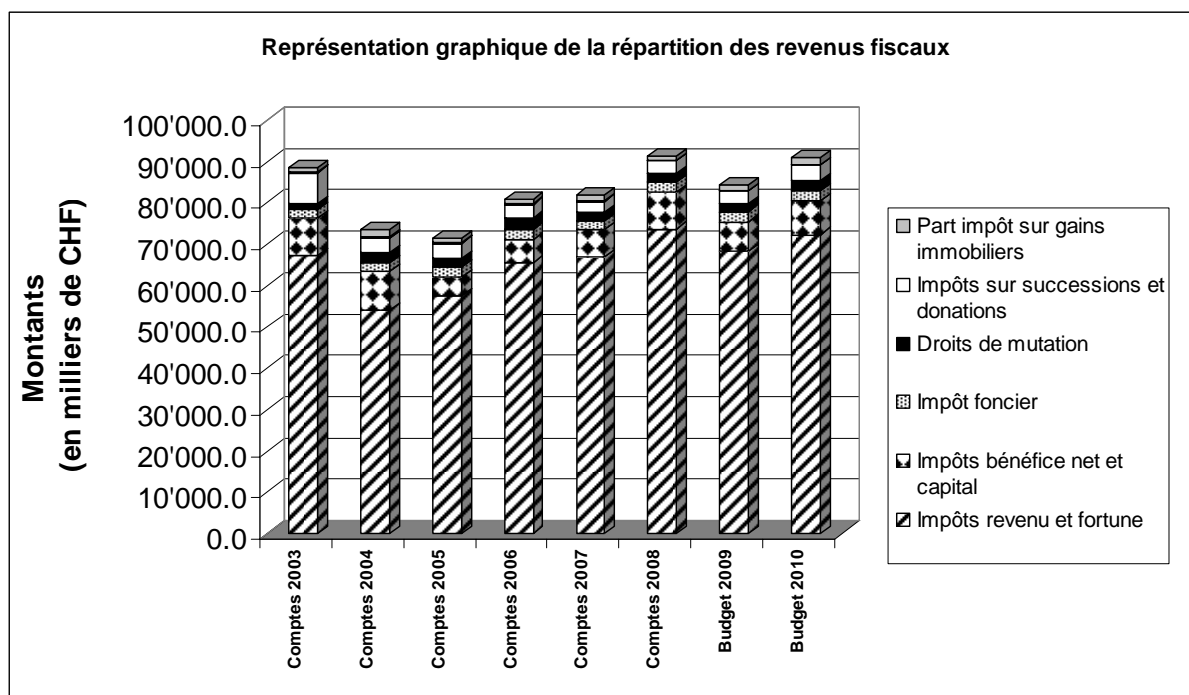
Globalement, par rapport aux comptes 2008, les recettes fiscales diminuent d'environ CHF 500'000.00, soit une baisse de 0.5%. De plus, par rapport au budget 2009, nous constatons que les recettes fiscales incluses dans le budget 2010 augmentent d'environ CHF 6.6 mios, soit une progression de 7.8%.

A titre comparatif, le budget 2010 de l'Etat de Vaud prévoit une baisse des recettes fiscales de 1.0% par rapport au budget 2009 et de 7.2% par rapport aux comptes de l'année 2008.

La différence provient pour l'essentiel de l'évaluation des recettes fiscales liées à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés qui, pour l'Etat de Vaud, ont été exceptionnelles lors de la clôture des comptes de l'année 2008.

Nous sommes convaincus que les recettes fiscales qui ont été évaluées dans le cadre de l'élaboration du budget 2010 sont réalistes, malgré le fait qu'elles sont quelque peu plus optimistes que celles prises en compte par le Canton de Vaud. D'ailleurs, les autorités cantonales avouent que leurs prévisions peuvent être qualifiées de très prudentes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



NB : En 2003, les revenus fiscaux communaux étaient calculés sur la base d'un taux d'imposition de 85.

2.2.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Patentes et concessions ;
- Revenus relatifs au patrimoine ;
- Revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- Revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- Revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2010 et le budget 2009 (en CHF) :

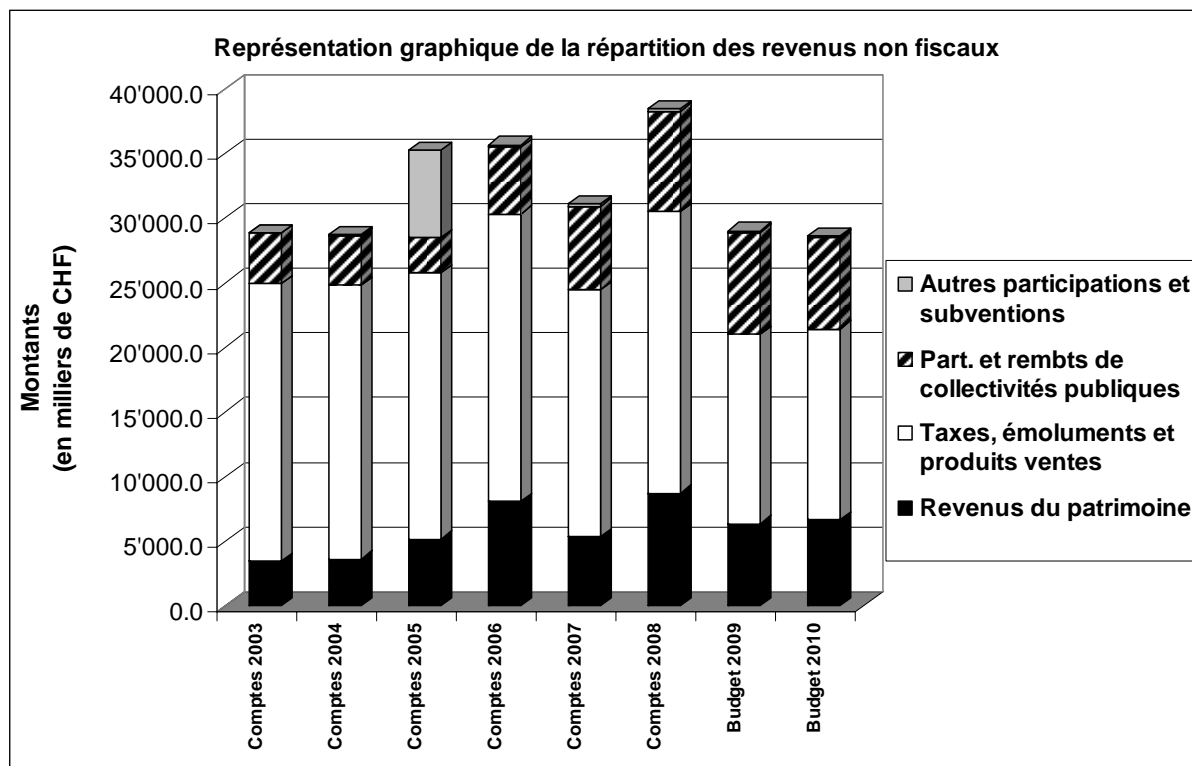
Intitulé	Budget 2010	Budget 2009	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	10'000.00	20'000.00	-10'000.00	-50.0%
Revenus du patrimoine	6'639'336.00	6'344'400.00	294'936.00	4.6%
Taxes, émoluments, produit des ventes	14'773'950.00	14'698'592.00	75'358.00	0.5%
Part. et rembts de collectivités publiques	7'050'708.00	7'863'909.00	-813'201.00	-10.3%
Autres participations et subventions	122'300.00	128'200.00	-5'900.00	-4.6%
Total des revenus non fiscaux	28'596'294.00	29'055'101.00	-458'807.00	-1.6%

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2010 et les comptes 2008 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2010	Comptes 2008	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	10'000.00	288.00	9'712.00	3'372.2%
Revenus du patrimoine	6'639'336.00	8'731'977.00	-2'092'641.00	-24.0%
Taxes, émoluments, produit des ventes	14'773'950.00	21'741'500.00	-6'967'550.00	-32.0%
Part. et rembts de collectivités publiques	7'050'708.00	7'820'957.00	-770'249.00	-9.8%
Autres participations et subventions	122'300.00	143'130.00	-20'830.00	-14.6%
Total des revenus non fiscaux	28'596'294.00	38'437'852.00	-9'841'558.00	-25.7%

Globalement, les revenus non fiscaux diminuent de 1.6% par rapport au budget 2009 et de 25.7% par rapport aux comptes 2008. La forte diminution constatée par rapport aux comptes 2008 est due essentiellement au transfert de notre clientèle liée à la vente d'énergie électrique à Romande Energie Commerce SA. En effet, dès l'année 2009, nous ne vendons plus d'électricité à nos clients. De plus, l'année 2008 a été marquée par la vente de la parcelle communale n°288 pour la somme de CHF 1.7 mio, ainsi qu'un retour sur la péréquation directe horizontale plus important que celui prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2010.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



2.2.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'Administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2010 et le budget 2009 (en CHF) :

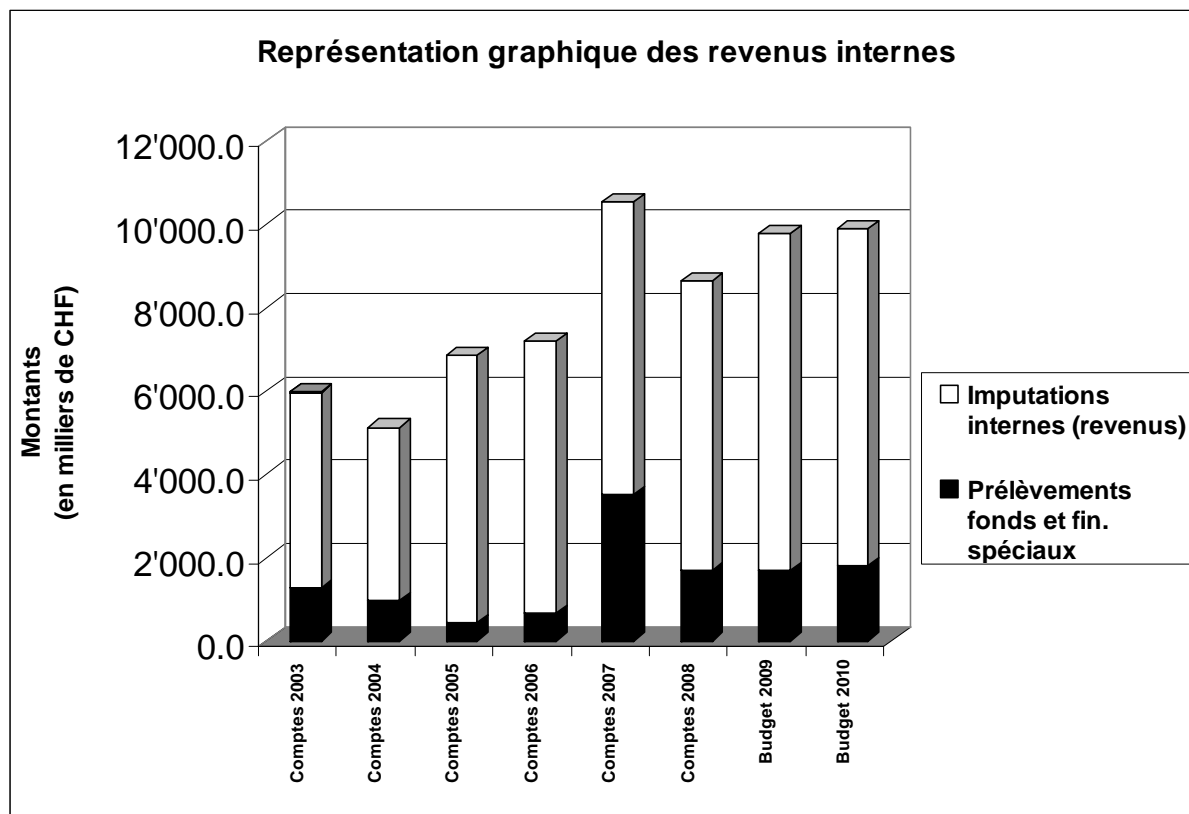
Intitulé	Budget 2010	Budget 2009	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	8'098'700.00	8'105'590.00	-6'890.00	-0.1%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'795'300.00	1'674'440.00	120'860.00	7.2%
Total des revenus internes	9'894'000.00	9'780'030.00	113'970.00	1.2%

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2010 et les comptes 2008 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2010	Comptes 2008	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	8'098'700.00	6'964'967.00	1'133'733.00	16.3%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'795'300.00	1'687'861.00	107'439.00	6.4%
Total des revenus internes	9'894'000.00	8'652'828.00	1'241'172.00	14.3%

L'augmentation des imputations internes par rapport aux comptes 2008 est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. De plus, l'ouverture du marché de l'électricité exige une plus grande transparence dans le calcul des coûts. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

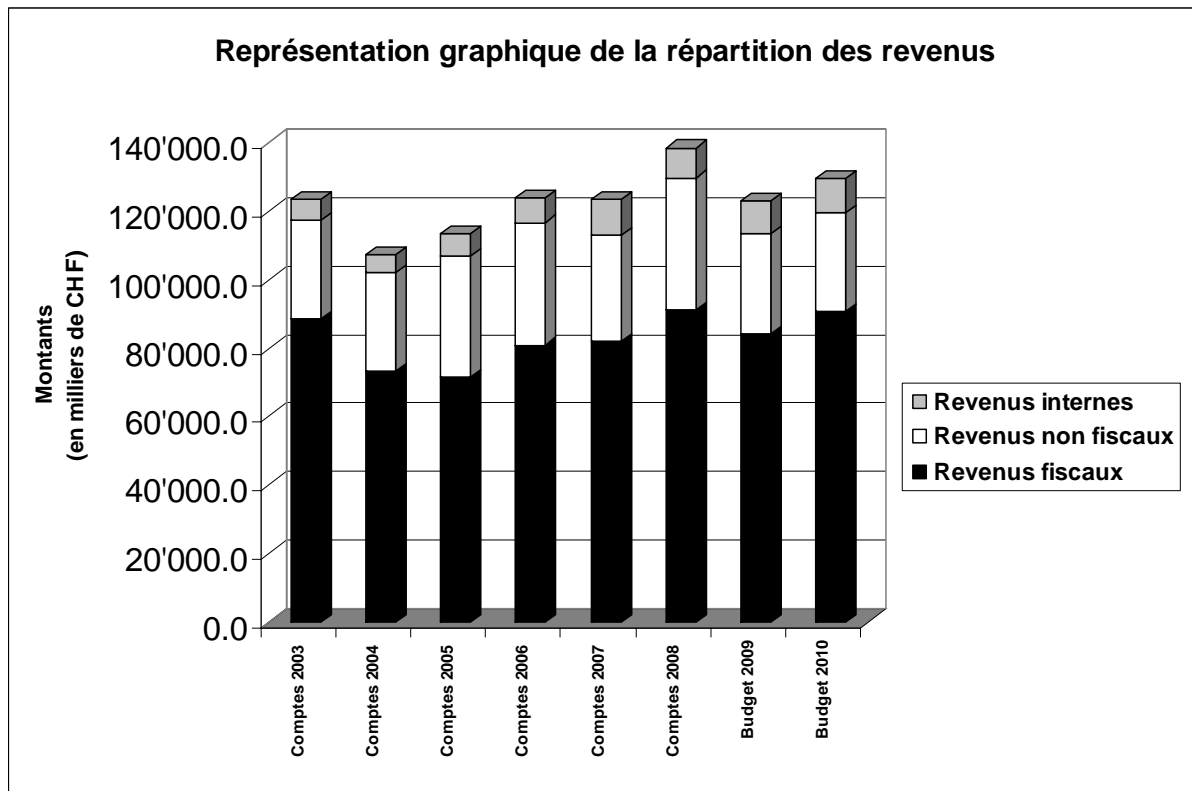


2.2.4. Analyse des revenus - Récapitulation

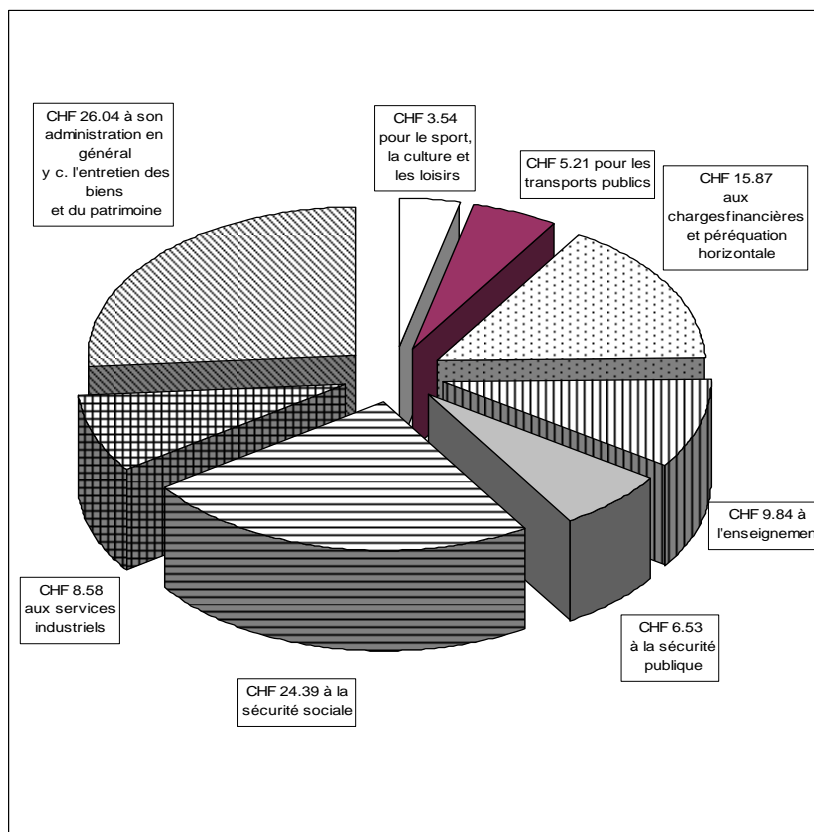
Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2010, au budget 2009, aux comptes 2008 ainsi qu'aux comptes 2007 :

Intitulé	Budget 2010 (tx d'impos. à 69)	Budget 2009 (tx d'impos. à 69)	Comptes 2008 (tx d'impos. à 69)	Comptes 2007 (tx d'impos. à 69)
Impôts sur le revenu et la fortune	72'280'000.00	68'330'000.00	73'646'418.00	66'800'634.00
Impôts sur le bénéfice net et le capital	8'170'000.00	7'070'000.00	8'784'441.00	6'567'848.00
Impôt foncier	2'440'000.00	2'440'000.00	2'417'888.00	2'353'091.00
Droits de mutation	2'500'000.00	1'850'000.00	2'115'012.00	1'853'663.00
Impôts sur successions et donations	3'850'000.00	3'200'000.00	3'132'909.00	2'715'088.00
Impôt sur les chiens et taxes diverses	56'600.00	59'000.00	53'846.00	59'307.00
Part impôts sur les gains immobiliers	1'500'000.00	1'300'000.00	1'119'793.00	1'551'688.00
<i>Sous-total revenus fiscaux</i>	90'796'600.00	84'249'000.00	91'270'307.00	81'901'319.00
Patentes et concessions	10'000.00	20'000.00	288.00	957.00
Revenus du patrimoine	6'639'336.00	6'344'400.00	8'731'977.00	5'320'474.00
Taxes, émoluments et produits ventes	14'773'950.00	14'698'592.00	21'741'500.00	19'125'203.00
Part. et rebmts de collectivités publ.	7'050'708.00	7'863'909.00	7'820'957.00	6'448'295.00
Autres participations et subventions	122'300.00	128'200.00	143'130.00	173'205.00
<i>Sous-total revenus non fiscaux</i>	28'596'294.00	29'055'101.00	38'437'852.00	31'068'134.00
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	1'795'300.00	1'674'440.00	1'687'861.00	3'506'260.00
Imputations internes (revenus)	8'098'700.00	8'105'590.00	6'964'967.00	7'041'389.00
<i>Sous-total revenus internes</i>	9'894'000.00	9'780'030.00	8'652'828.00	10'547'649.00
TOTAL DES REVENUS	129'286'894.00	123'084'131.00	138'360'987.00	123'517'102.00

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2010, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle le consacra :



2.2.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour le budget 2010, par nature et par direction :

BUDGET 2010 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	7'506.0	791.4	2'828.9	6'371.8	3'844.3	6'469.2	513.8	1'558.3	29'883.7
Biens, services, marchandises	3'067.8	613.0	2'607.2	4'608.1	2'468.5	910.2	59.4	6'480.1	20'814.3
Intérêts passifs	0.0	4'057.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4'057.5
Amortissements	124.4	542.0	127.0	1'389.1	1'038.6	24.2	0.0	249.4	3'494.7
Rembts, participations et subv. coll. publiques	6'924.1	15'866.7	0.0	2'408.5	4'666.6	817.6	26'263.8	14.0	56'961.3
Aides et subventions	950.9	0.0	2.5	0.0	796.9	3.1	3'901.5	0.0	5'654.9
Attrib. fonds et fin. spéciaux	0.0	70.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	202.8	272.8
Imputations internes	754.7	0.0	0.0	2'477.9	2'103.2	0.0	0.0	2'762.9	8'098.7
Total des charges	19'327.9	21'940.6	5'565.6	17'255.4	14'918.1	8'224.3	30'738.5	11'267.5	129'237.9
Impôts	0.0	89'296.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	89'296.6
Patentes, concessions	0.0	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0
Revenus du patrimoine	234.9	573.0	2'599.1	940.2	227.8	646.5	0.0	1'417.8	6'639.3
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	933.3	15.3	565.1	2'976.3	568.0	1'414.8	170.2	8'131.0	14'774.0
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	1'500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'500.0
Participations et rembts de collectivités publiques	0.0	4'755.5	20.0	2.0	1'231.7	846.5	84.2	110.8	7'050.7
Autres participations et subventions	100.0	0.0	0.0	22.3	0.0	0.0	0.0	0.0	122.3
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	253.4	0.0	30.0	312.3	0.0	293.1	0.0	906.5	1'795.3
Imputations internes	557.7	1'024.8	570.2	2'558.7	2'522.4	51.1	112.4	701.4	8'098.7
Total des revenus	2'079.3	97'175.2	3'784.4	6'811.8	4'549.9	3'252.0	366.8	11'267.5	129'286.9

3. Conclusions

Le budget 2010 présente un excédent de revenus de CHF 48'969.00. C'est la deuxième année consécutive que notre Commune est en mesure de présenter un budget équilibré et ce, malgré les incertitudes liées aux effets de la crise économique.

Ce résultat positif a été rendu possible, grâce notamment aux recettes fiscales qui, selon notre évaluation, devraient rester proche de celles réalisées lors du bouclage des comptes 2008.

Ainsi, nous ne pouvons que constater que les mesures d'économies mises en place par la Municipalité afin d'assainir les finances communales portent leurs fruits. Néanmoins, il faut être conscient que ces mesures drastiques ont des conséquences tant au niveau de l'effectif du personnel communal qui a été réduit à son strict minimum, ce qui pose d'innombrables problèmes d'organisation dans certains services communaux. De plus, les achats de biens, services et marchandises ont fait l'objet de nombreux reports qui ne pourront plus attendre ces prochaines années.

Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de renforcer, en terme de personnel, quelques entités communales. En effet, à cause d'effectifs insuffisants, d'importants problèmes organisationnels sont apparus dans certains secteurs. Afin de palier à cette situation, la Municipalité a décidé d'octroyer du personnel supplémentaire, notamment au niveau du Service informatique, du Service de l'Urbanisme ainsi qu'à la Sécurité sociale et jeunesse.

De plus, au niveau des achats de biens, services et marchandises, nous devons constater une augmentation par rapport au budget de l'année 2009. Cette dernière est la conséquence des reports qui ont été pratiqués ces dernières années. Ainsi, de nombreux achats de véhicules sont à signaler dans le budget 2010. En effet, le parc de véhicules de notre Commune est très vieillissant et un programme de renouvellement a été mis en place. Il est à noter que ces acquisitions n'auront pas d'impact sur le résultat car ils seront compensés par un prélèvement sur le fonds de renouvellement des véhicules. De plus, de nombreux travaux devront être consentis dans le domaine de l'entretien du patrimoine communal.

Nous devons également enregistrer une augmentation importante de notre participation au financement de la péréquation financière. Cette progression provient d'une part, de l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt et d'autre part, de la progression importante du niveau de la facture sociale.

Le budget 2010 fait suite aux excellents résultats réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2006, 2007 et 2008. De plus, il est fort probable que les comptes 2009 bouclent avec un résultat également positif. Ces bénéfices successifs permettront à notre Commune de diminuer son endettement de manière importante. En effet, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 107.0 millions au 31 décembre 2010. Cette baisse du niveau de notre endettement aura pour principale conséquence, une diminution importante des intérêts passifs que l'on peut évaluer à environ l'équivalent d'un point d'impôt.

La Municipalité est convaincue que le budget 2010 qui vous est présenté est réaliste et ce, malgré les effets de la crise financière qui ne sont pas encore connus. Ce budget devrait permettre à notre Administration de travailler dans la sérénité et la confiance.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N°18-2009 du 28 octobre 2009,

entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2010 dont le résumé est le suivant :

• Total des charges	CHF	129'237'925.00
• Total des revenus	CHF	129'286'894.00
		<hr/>
• Excédent de revenus	CHF	<u>48'969.00</u>

après :

• Amortissements	CHF	2'943'500.00
• Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	272'800.00
• Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'795'300.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 500'000.00

Admis par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

J. Thonney

Jean-François Thonney



La secrétaire

Chaut.

Corinne Martin

Annexe : brochure du budget 2010